

Nombre de Conseillers :

- en exercice..... 33
- présents..... 29
- absents..... 04
- votants 32
- procurations..... 03

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa :
télétransmission en Préfecture le :

28 FEV. 2023

publication en ligne le :

28 FEV. 2023

DAVIET Roland, Maire.

Le 21 février 2023 à 18h30, le Conseil Municipal d'Epagny Metz-Tessy, dûment convoqué le 14 février 2023, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle d'animation, sise 15 rue de la Grenette, sous la présidence de Monsieur Roland DAVIET, Maire d'Epagny Metz-Tessy.

PRÉSENTS : Tous les Conseillers sauf M. Christian COCKENPOT, Mme Célia DE LA CHAPELLE, Mme Carole ORTOLLAND, et Mme Brigitte REBOUILLAT, absents et excusés.

M. Christian COCKENPOT a donné procuration à Mme Sandrine CARCEY-CADET.

Mme Carole ORTOLLAND a donné procuration à M. Michel MARGUIGNOT.

Mme Brigitte REBOUILLAT a donné procuration à M. Jean-Louis ANGELLOZ-NICOUD.

Mme Stéphanie VEREL a été désignée secrétaire de séance.

- O B J E T -

2023 / 20 Adaptation du tableau des emplois :

Monsieur le Maire expose ;

Les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

VU le code général de la fonction publique, notamment son article L 313-1 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de maintenir un service public de qualité ;

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE :

DE SE PRONONCER FAVORABLEMENT SUR LA CRÉATION des postes dont le détail figure en annexe.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés sont inscrits au budget.

Pour Extrait Conforme,
Le Maire,



Roland DAVIET.

Le secrétaire de séance,

Stéphanie VEREL.

**Annexe à la délibération approbative
du Conseil Municipal n° 2023/20
en date du 21 février 2023**

CREATION DE POSTES

Il est proposé de créer les emplois permanents suivants :

Poste	Nb	Temps de travail	Date d'effet	Observations
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	1	Temps non complet (21/35 ^{ème})	01/03/2023	Demande d'intégration directe d'un agent (suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2 ^{ème} classe à 21/35 ^{ème} en parallèle) - Groupe scolaire Tuilerie
Adjoint d'animation	1	Temps complet	01/03/2023	Demande d'intégration directe d'un agent (suppression d'un poste d'adjoint technique à temps complet en parallèle) - Groupe scolaire Tuilerie